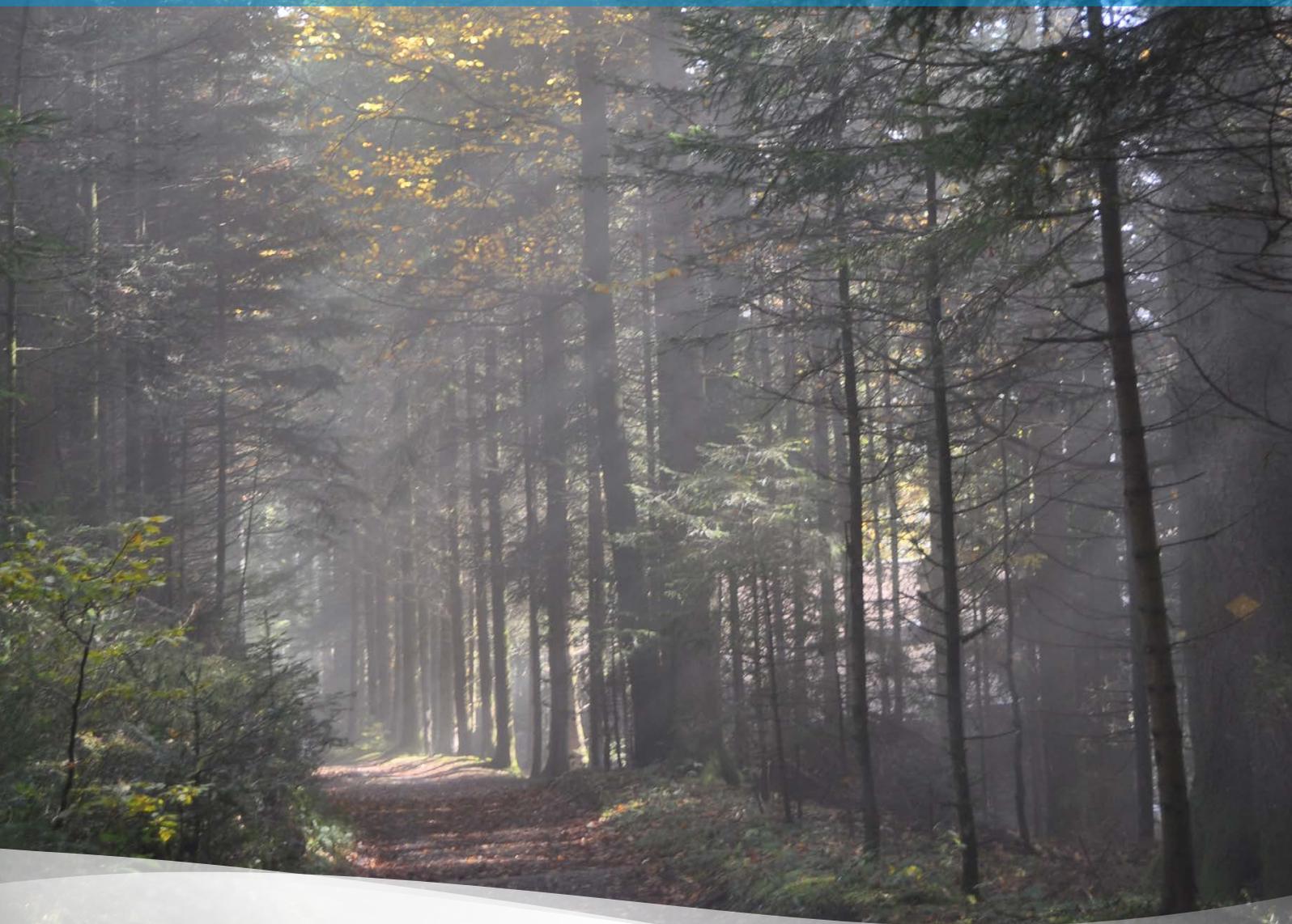




SuisseEnergie pour les Communes



suisse énergie

Notre engagement: notre futur.

Coopération intercommunale dans le domaine des infrastructures

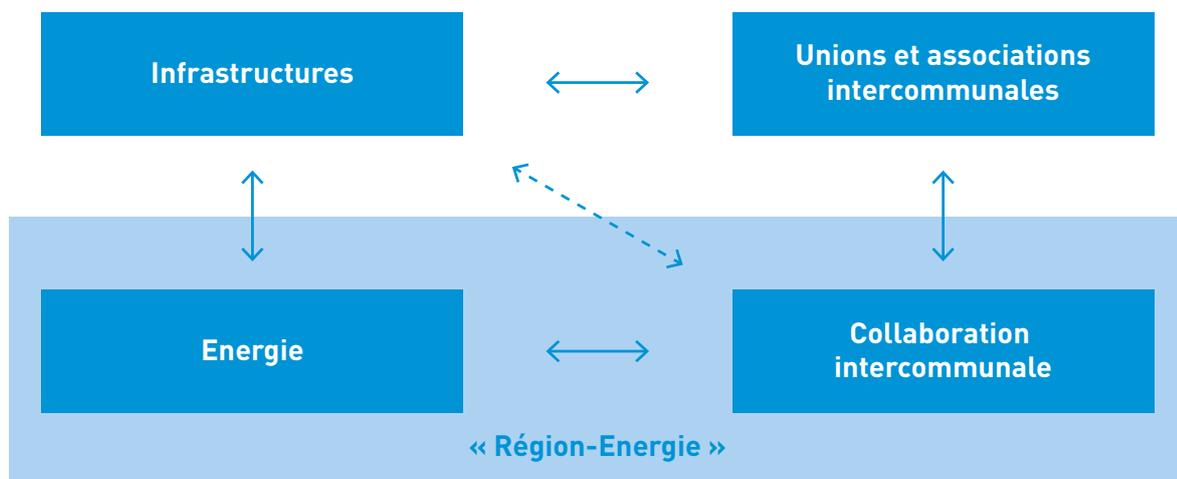
Résumé de la note thématique
de l'antenne Région-Energie

Etat : 27.05.2019

Résumé de la note thématique « Coopération intercommunale dans le domaine des infrastructures »

Nombre de communes collaborent dans le domaine des infrastructures en créant des groupements d'intérêts. Le terme générique « infrastructures communales » regroupe les équipements de base d'une commune, avec les aménagements et équipements nécessaires : écoles, résidences pour personnes âgées, service du feu, infrastructures d'approvisionnement et d'évacuation (déchets, eaux usées, etc.).

Le domaine des infrastructures est décisif pour le développement des Régions-Energie, et indissociablement lié à la thématique de l'énergie, comme le montre l'illustration ci-dessous.



On peut voir la thématique de l'énergie et de la collaboration intercommunale dans trois postulats au moins.

1 Postulats

1.1 DEGRÉ DE PRIORITÉ

La thématique de l'énergie n'est que très partiellement prise en compte dans la planification des infrastructures communales, d'autres tâches revêtant un degré de priorité plus élevé.

1.2 PÉRIMÈTRE

Les communes tendent à s'organiser en divers groupements et associations intercommunaux, qui peuvent être formels ou informels, et dont les périmètres ne coïncident pas forcément.

1.3 FACTEURS MOTIVATEURS

Divers motifs d'ordre organisationnel, mais également financier et structurel, poussent les communes à collaborer dans le domaine des infrastructures. D'autres facteurs s'y ajoutent souvent, qui obligent les communes à s'équiper et à regrouper les infrastructures d'approvisionnement et d'élimination sur leur territoire.

En cas de pénurie d'eau, par fortes chaleurs par exemple, la coopération intercommunale peut contribuer à résoudre les problèmes d'approvisionnement.

2 Objectifs et thématiques

Reconnaître et exploiter la marge de manœuvre des communes dans le domaine des infrastructures permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Sensibiliser à la thématique de l'énergie les régions dans lesquelles des collaborations intercommunales sont d'ores et déjà en place dans le domaine des infrastructures.
- Renforcer les collaborations intercommunales dans le domaine des infrastructures et de l'énergie dans les régions où la collaboration intercommunale n'était jusqu'ici pas la règle.
- Consolider la collaboration intercommunale en mettant en évidence les types d'infrastructures décisifs en termes de gestion de l'énergie.
- Mettre en évidence les possibilités de mise en œuvre des régions (de l'énergie) pour trouver des solutions optimales.

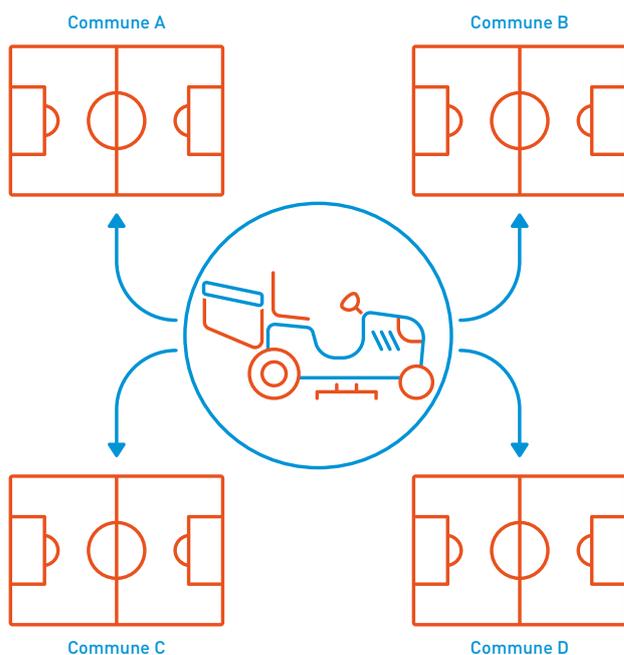
Le catalogue de mesures Cités de l'énergie aborde notamment les thématiques ci-dessous, importantes pour le domaine des infrastructures et se prêtant bien à une approche collaborative :

Déchets	Approvisionnement énergétique	Planification énergétique territoriale	Mise en commun des offices des constructions
Évacuation des eaux (usées)	Éclairage	Plans d'affectation spéciaux	Gestion (régulation) du trafic
Bâtiments communs à plusieurs communes	Plans directeurs	Planification des ressources	Services du feu
Gestion des espaces verts	Concepts	Plans d'urgence	Forêts

3 Exemples de collaboration

3.1 MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS

Outre le fait que cela permet d'accélérer le travail et de réduire les coûts de personnel, se regrouper pour acheter par exemple un tracteur-tondeuse, permet de mieux rentabiliser l'achat et d'abaisser les coûts d'acquisition et d'entretien pour chacune des communes concernées.



3.2 PARTAGE D'INFRASTRUCTURES

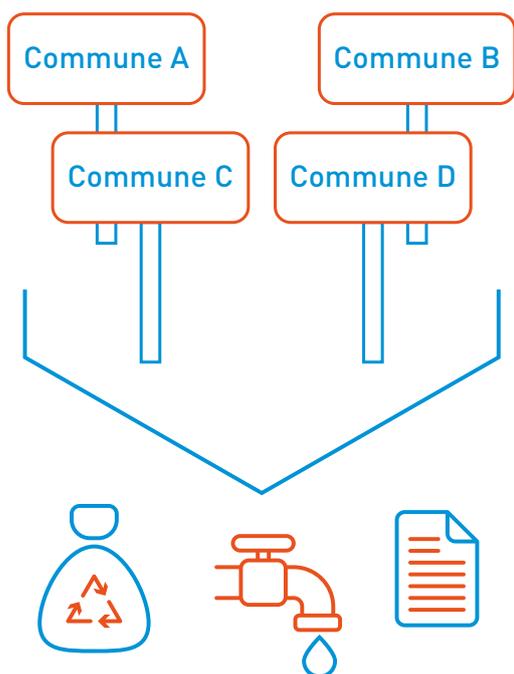
Un groupement de communes planifie, construit et exploite ensemble une résidence pour personnes âgées, en mettant l'accent spécifiquement sur une utilisation optimale de l'énergie.



3.3 GESTION COMMUNE DES TÂCHES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES

Plans tarifaires unifiés dans le domaine de la gestion des déchets et de l'approvisionnement en eau, polices des constructions et régimes d'affectation intercommunaux.

Les relevés de comptes peuvent être gérés à l'échelon de plusieurs communes, ce qui permet d'économiser des ressources financières. La création de services d'urbanisme communs ainsi qu'une uniformisation des polices des constructions et des plans d'affectation sont elles aussi envisageables.



Il est possible de combiner plusieurs modes de collaboration, qui peuvent porter aussi bien sur des aspects opérationnels que stratégiques.

À ce propos, trois exemples choisis dans le domaine de l’approvisionnement en eau : la mise en commun d’une permanence et d’un service d’entretien pour les réseaux d’approvisionnement en eau serait un exemple de collaboration de type 1. Une collaboration de type 2 consisterait à collectiviser l’approvisionnement en eau (captage, réseau de distribution, etc.) et en faire la propriété de plusieurs communes. Un tarif unifié pour l’eau constituerait un exemple de collaboration de type 3.

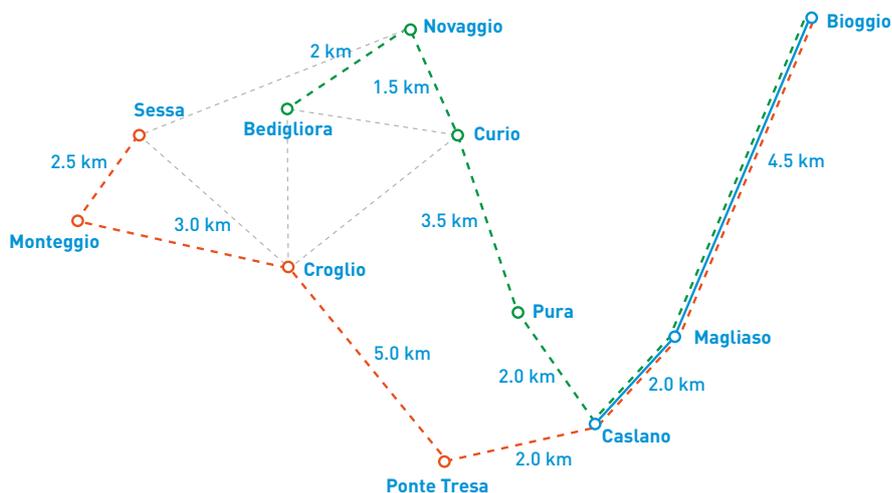
4 Exemples de projets menés dans les Régions-Energie

Notre antenne a connaissance des exemples suivants, dans les domaines de la gestion des déchets, de la planification des ressources et de la protection de l’environnement et des forêts :

4.1 MALCANTONE OVEST : ÉTUDE SUR LA GESTION DES DÉCHETS, [LINK](#)

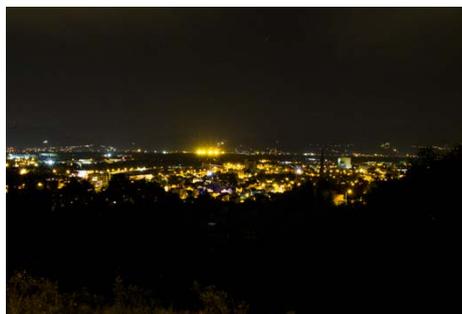
Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
<p>Révision de la loi cantonale mettant en œuvre le principe de causalité inscrit dans la loi fédérale sur la protection de l’environnement.</p> <p>Modernisation des structures administratives et passage à une gestion régionale, pour réaliser des économies d’échelle et ménager les ressources.</p>	<p>Analyse de l’actuelle gestion des déchets dans 10 communes de la Région-Energie et propositions d’amélioration.</p>	<p>L’étude a montré que le regroupement de la collecte des déchets dans la Région-Energie de Malcantone Ovest pourrait en valoir la peine sur le plan financier.</p>

Itinéraires de collecte hypothétiques



4.2 ST.GALLER RHEINTAL : VUE DÉGAGÉE SUR LA VOIE LACTÉE, [LINK](#)

Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
<p>La pollution lumineuse représente un gaspillage d'énergie et a des impacts négatifs aussi bien sur le bien-être humain que sur celui de la faune et la flore.</p>	<p>Étude de faisabilité concernant le potentiel d'obscurcissement dans le Rheintal, et les possibilités d'économie d'énergie et de coûts. Une recommandation a par ailleurs été émise concernant les horaires d'éclairage public pour toute la région. L'objectif est de voir la Voie lactée la nuit.</p>	<p>Un potentiel d'amélioration existe en matière d'efficacité énergétique de l'éclairage public. Pour réduire la pollution lumineuse et économiser de l'énergie, une réglementation uniforme de l'éclairage nocturne a été introduite, au-delà des frontières communales.</p>



Prise de vue nocturne depuis St. Margrethen en direction du Vorarlberg, mai 2015, Reflexion AG, Zurich



4.3 DISTRICT DE LA SARINE : REGROUPEMENT DE 4 SECTEURS FORESTIERS, [LINK](#)

Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
<p>Outre la simplification de la collecte de bois, l'objectif premier de ce regroupement était d'optimiser les ressources en personnel et les équipements, ainsi que d'accroître le volume de bois traité, ce dernier point par la collaboration avec les propriétaires forestiers privés.</p>	<p>Regroupement de quatre secteurs forestiers aux fins d'optimisation des ressources. Le regroupement a été favorisé par la fusion de plusieurs des communes politiques du district.</p>	<p>La meilleure utilisation du potentiel de bois-énergie, p. ex. par l'exploitation de réseaux de chauffage au bois, a permis d'améliorer la création de valeur régionale et de réduire les émissions de CO₂.</p>

L'exploitation commune des infrastructures : un pari gagnant !

La coopération intercommunale permet d'exploiter les infrastructures de manière plus efficiente et durable. La thématique de l'énergie n'est souvent pas au centre des priorités dans les projets d'infrastructures intercommunaux, alors même que ces projets sont souvent gourmands en énergie et comportent donc un impact non négligeable sur le climat. Lorsqu'en revanche le facteur énergie est intégré tôt dans l'équation, on réalise non seulement des économies de coûts, mais on améliore considérablement le bilan environnemental des projets. Coopérer est certes exigeant, mais l'effort en vaut largement la peine et apporte de nombreux avantages aux communes participantes.

Contact

Antenne Région-Energie

c/o Effiteam

Rue Jean Prouvé 14

1762 Givisiez

Tel. 026 470 14 00

antenne@region-energie.ch

www.region-energie.ch